



CABINET DESLANDRES CONTROLE

Sas au Capital de 1000 Euros
1080B Avenue général LECLERC 47000 AGEN
TEL.05.53.47.74.00
E.MAIL: contact@deslandres-control.com
SIRET : 821 009 818 00021



Audit et inspection de matériel de levage – Contrôles réglementaires – Expertises tout matériel – Formation Sécurité

FORMATION PREVENTION-SECURITE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

1. OBJECTIF

Etre capable de :

- Se situer en tant que Sauveteur Secouriste du Travail
- Respecter la conduite à tenir en cas d'accident
- Appliquer ses compétences de SST à la prévention des risques professionnels dans son entreprise

2. MOYENS PEDAGOGIQUES

- Matériel de simulation dont mannequins adultes, enfants et nourrissons
- Défibrillateurs automatisés externes
- Supports visuels (ordinateur, vidéo projecteur, planches illustrées)
- Plan d'intervention S.S.T
- Aide mémoire Sauveteur Secouriste du Travail

Conditions d'exécution de la prestation

Le cabinet Deslandres Contrôle sous traite ses actions de formations SST Dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'organisme habilité ACCIFORM 24120 TERRASSON , OF habilite INRS sous le N°1517467/2022/SST-01/0/01

3. PERSONNEL CONCERNE

Tout personnel de l'entreprise.

4. CONTENU DE LA FORMATION

Suivant document de référence INRS V4-07/2015

- Se situer en tant que Sauveteur Secouriste du Travail dans son entreprise
 - ❖ Identifier son rôle en tant que « secouriste » dans son entreprise
 - ❖ Identifier son rôle en tant que « préventeur » dans son entreprise
- La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir

1. Rechercher les dangers persistants pour protéger :

- ✓ Connaître l'alerte aux populations
- ✓ Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
- ✓ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- ✓ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- ✓ Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- ✓ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même
- ✓ Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- ✓ Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
- ✓ Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels
- ✓ Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger
- ✓ En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

2. Examiner la victime et faire alerter

- ✓ Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- ✓ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

3. Secourir

- ✓ La victime saigne abondamment
- ✓ La victime s'étouffe
- ✓ La victime se plaint d'un malaise
- ✓ La victime se plaint de brûlures
- ✓ La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- ✓ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ✓ La victime ne répond pas mais elle respire
- ✓ La victime ne répond pas et ne respire pas

- Application des compétences de SST à la prévention dans son entreprise

1. De protéger à Prévenir

- ✓ Repérer les dangers dans une situation de travail
- ✓ Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

2. De faire alerter à informer

- ✓ Informer son responsable hiérarchique et/ou la(les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou dans l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

5. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 4 à 10 Personnes

6. DUREE

Cycle de 2 jours – 14 heures
Formateur certifié par l'Inrs

7. VALIDATION

Epreuves certificatives en accord avec le document de référence de l'INRS, les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST ». Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

La périodicité des séances de maintien et d'actualisation des compétences (recyclage) doit être d'une fréquence de 24 mois mais il est fortement recommandé de pratiquer annuellement. Dans le cas d'un dépassement des dates d'échéance, il n'y a pas de perte du SST mais le candidat n'est plus considéré comme SST dans l'entreprise.